

Fiche 2-2 : Renforcer le positionnement en début d'apprentissage et l'accompagnement des apprentis pour prévenir les risques de ruptures

Objectif et attendu du projet

Le positionnement pédagogique mis en œuvre par le CFA à l'entrée en formation permet de dresser un état des lieux des acquis et des aptitudes de l'apprenti. Au-delà de la simple mesure des connaissances et compétences générales, techniques ou professionnelles, ce positionnement peut également identifier des situations ou difficultés susceptibles de provoquer une rupture de la formation.

Afin de prévenir les risques de rupture du parcours de formation des apprentis, la Région souhaite soutenir les CFA qui proposent des projets de repérage et/ou d'accompagnement en réponse à l'un des publics suivants :

- Des apprentis en situation d'illettrisme ou en fortes difficultés sur les compétences socles.
- Des apprentis en difficulté avec les usages du numériques, ou en situation d'illectronisme.
- Des apprentis ne disposant pas des soft skills ou compétences comportementales, notamment une préparation insuffisante aux codes du monde de l'entreprise

Le projet peut concerner uniquement le repérage/positionnement des apprentis en début de formation, il peut également intégrer les actions envisagées pour accompagner les apprentis, les actions de remédiation proposées. Les actions proposées peuvent être réalisées par un prestataire de service externe ou réalisées par le bénéficiaire lui-même. Elles peuvent également mettre en avant le développement d'action co-construite dans cadre d'un partenariat soutenu.

En cohérence avec son engagement au titre du « Plan Régional de Prévention et de Lutte contre l'Illettrisme », la Région Bretagne soutiendra en priorité les projets proposés en direction des apprentis en situation d'illettrisme. Dans ce cadre, le « plan régional d'actions apprentis et compétences de base 2025 » incite les CFA à initier des démarches d'accompagnement des apprentis en situation d'illettrisme. Un webinar de présentation est disponible sur le site du GREF Bretagne.

Le financement régional a un caractère limité dans le temps. Par conséquent, le projet pourra être soutenu sur plusieurs années, sous réserve d'une évaluation des actions menées précédemment et de leur adaptation dans le cadre du nouveau projet.

Participation financière de la Région

Le porteur détaillera les actions proposées au financement régional, par exemples (non exhaustifs):

- les actions de sensibilisation aux repérage des situations d'illettrisme menées en direction des équipes
- la formation des équipes à l'utilisation d'outils existants permettant de diagnostiquer la maîtrise des savoirs fondamentaux (exemple EVA) et/ou la maîtrise numérique (exemple PIX) et/ou la maîtrise des soft skills,
- la formations des formateurs à l'accompagnement pédagogique des apprentis relevant de situations d'illettrisme et /ou d'illectronisme,
- le développement des supports pédagogiques contextualisés (contexte de travail, d'environnement professionnel,...) facilitant la mobilisation des apprentis
- des actions de mobilisation et de légitimation des soft skills, facilitant la prise de conscience des apprentis,

Les dépenses éligibles seront justifiées sur factures en cas de recours à un prestataire ou sur présentation d'un rapport d'activité et d'un bilan financier détaillant les dépenses engagées, pour un projet réalisé en interne.

Le porteur du projet doit présenter un engagement financier propre significatif ou disposer de co-financements, autre que celui sollicité auprès de la Région. La subvention régionale est **d'un montant maximum de 100 000 €** qui est à mettre en perspective du nombre d'apprentis accueilli par le CFA.

La Région se réserve le droit de modifier le taux et le plafond mentionnés ci-dessus en fonction du nombre de projets qui lui sera soumis et qu'elle retiendra.

Dossier technique de présentation

Le demandeur devra établir un descriptif du projet présentant entre autres :

- Le public visé par le projet (en situation d'illettrisme, en difficulté avec le numérique, ne disposant pas des soft-skills)
- Les modalités de positionnement prévus (outils et méthodes) et les effets attendus du positionnement (indicateurs de performance).
- L'accompagnement personnalisé proposé : le projet doit proposer des actions de remédiation et de suivi personnalisé pour prévenir les risques de rupture, avec des objectifs clairs et des résultats attendus.
- Les actions spécifiques initiées pour lutter contre l'illettrisme ou renforcer l'acquisition des compétences socles (lecture, écriture, calcul, compétences numériques.) ou développer les soft-skills
- Une analyse de l'impact escompté sur la réduction des ruptures
- Le plan de financement du projet : avec le détail des coûts prévisionnels du projet.
- Un plan de pérennisation des dispositifs mis en place, après le soutien régional.

La Région se réserve le droit de solliciter le porteur pour obtenir plus de précision ou pour demander toute pièce complémentaire qu'elle jugera utile.